

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2017

## RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 107

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, M. Collard, M. Pajot, Mme Le Pen et M. Evrard

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« L'article L. 2253-3 est abrogé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition vise à faire prévaloir l'accord de branche sur l'accord d'entreprise.